

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS 2017

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers, aux municipaux ainsi qu'à Mélanie Gobet, de la Broye et Anton Bruni du Murtenbieter.

Appel : Présents : 30 Excusés : 5 Non excusé : 0

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV de la séance du 29 novembre 2016
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal N° 01/2017: Police des constructions – Tarifs des émoluments
- 5) Préavis municipal N° 02/2017: Règlement du port communal de Faoug – Tarif de location des places
- 6) Préavis municipal N° 03/2017: Modification des statuts de la CCLT
- 7) Informations municipales
- 8) Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV de la séance du 29 novembre 2016

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Informations du Président

- Le Président procède à la lecture de la lettre de démission de Marc Ursenbacher de son poste de Municipal datée du 27.12.2016.
- Madame Sabrina Giannini Heim étant la seule candidate lors du délai de dépôt des listes, elle a été élue tacitement et assermentée le 13.2.17 dernier par le Bureau du conseil. Son élection est saluée par une salve d'applaudissements. *S. Giannini Heim* remercie chaleureusement les conseillers et la municipalité pour leur très bon accueil et leur soutien.
- Révision du règlement du conseil communal : le Président s'excuse et précise que par manque de temps, il n'a pas pu s'occuper de ce sujet jusqu'à présent. Il précise que la commission ad-hoc sera convoquée prochainement.

4. Préavis municipal N° 01/2017: Police des constructions – Tarifs des émoluments

M. Herrmann explique le préavis. Son but est de doter la commune d'un règlement communal reconnu par l'Etat pour facturer les prestations liées à l'aménagement du territoire. Elle précise que les revenus de la contribution de remplacement pour les places de stationnement sont destinés à entretenir ou éventuellement aménager des places de stationnement dans la commune. Elle précise que le jour où les habitants de la Commune, par manque de place privées, devront se parquer sur les emplacement communaux, il faudra revoir le concept de parking de la commune car ces citoyens auront des exigences quant à la qualité des places offertes (p.ex. déblaiement de la neige l'hiver).

La commission technique, par son rapporteur *S. Carrard*, indique qu'elle a été sollicitée à 2 reprises pour la mise sur pieds du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions. Elle a comparé et analysé le mode de fonctionnement de différentes communes voisines et de taille similaire. Suite à ses travaux, la commission technique propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La Commission des finances, par son rapporteur *R. Tacheron*, apprécie que la commune décide de recourir à l'aide d'un bureau technique. Elle regrette toutefois l'imprécision du barème des tarifs (p.ex. tarifs compris entre 1 et 3 pour mille) et propose à la Municipalité d'analyser le barème des taxes après leur 2 ou 3 ans d'application. Elle recommande à la Municipalité de délivrer au plus vite, conformément à la loi, le permis d'habiter. La commission des finances propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Herrmann : précise qu'au bureau, une tablette détaillera les tarifs et que le 3 pour mille s'appliquera aux constructions les meilleurs marché.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

-> D'adopter le règlement communal sur les émoluments administratifs en matière de police de construction et les contributions de remplacement et ses tarifs.

-> De mandater la Municipalité pour requérir l'approbation du Département cantonal compétent.

5. Préavis municipal N° 02/2017: Règlement du port communal de Faoug – Tarif de location des places

M. Herrmann explique le préavis : le règlement doit avoir l'aval de la Municipalité, du Conseil communal et du département concerné, dans ce cas le DGE (Direction Générale de l'Environnement). De légères modifications au règlement ont été demandées par le Canton. Elles concernent : la pêche dans le port, la permission à la Municipalité de faire évacuer les embarcations coulées aux frais du propriétaire et les dispositions finales. *M. Herrmann* précise que pour l'instant, aucun commentaire n'a été fait par le Canton concernant les tarifs qui sont encore en consultation.

La Commission des finances regrette qu'un dossier daté de 2015 (déjà approuvé par le conseil) doive à nouveau être soumis à approbation en mars 2017, sachant que durant ces 2 ans écoulés, les nouveaux tarifs n'ont pas pu être appliqués. Elle demande d'indiquer l'interdiction de pêche par des panneaux dans le port et sollicite la Municipalité d'enlever d'urgence les épaves de bateau situées en Verdeau et au port. La commission des finances propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

-> D'adopter le règlement du port communal et son tarif.

-> De mandater la Municipalité pour requérir l'approbation du Département cantonal compétent.

6. Préavis municipal N° 03/2017: Modification des statuts de la CCLT

D. Aebischer présente le préavis. Les nouveaux statuts de la CCLT permettront d'améliorer le travail de ses membres. Principaux changements : intégrer un membre supplémentaire à la CCLT (approuvé lors du dernier conseil), élection d'un(e) Président(e), d'un(e) caissier(e) et d'un(e) secrétaire, fixation de la rémunération au tarif horaire des membres du conseil et vérification des comptes par la Municipalité à la fin de chaque année civile.

La Commission des finances par son rapporteur *R. Tacheron*, propose que la commission de gestion vérifie les comptes de la CCLT chaque année. Elle recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

A. Kohler constate que l'art 8 de l'ancien règlement a été éliminé. *D. Aebischer* : il est vrai qu'il n'est plus là mais nous allons continuer à faire avant chaque début d'année une proposition du programme et au mois de mai un rapport une fois les comptes faits. *A. Kohler* : propose d'ajouter cet article aux statuts. Ainsi la commission de gestion aura également le mandat de contrôler les activités de la CCLT.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

-> D'accepter les nouveaux statuts de la CCLT avec l'ajout d'un article 10 : « La commission rapporte au minimum une fois par année à la Municipalité et au conseil communal, sous forme d'un rapport d'activité. »

8. Informations municipales

D. Aebischer : Montre sur photos l'état d'avancement des travaux de la salle de sport d'Avenches. A l'heure actuelle, les délais semblent toujours pouvoir être tenus (30.10.2017). Les locaux administratifs de l'école ont été démontés et rasés. Le terrassement de la nouvelle école secondaire va pouvoir commencer. La Commune d'Avenches prépare actuellement la mise à l'enquête de la nouvelle école primaire qui se trouvera à l'emplacement actuel des terrains de tennis.

Il remercie chaleureusement les personnes ayant participé au grand nettoyage de la commune qui a eu lieu le 25 mars dernier. 26 kilos de déchets ont pu être ainsi ramassés.

M. Herrmann : Salue la motivation et l'assiduité avec laquelle *S. Giannini Heim* s'est mise au travail.

S. Giannini-Heim : a pris ses fonctions avec grand plaisir. La mise en place du travail avec le bureau technique est très appréciable. Elle lui permet d'apprendre les procédures et leur mise en œuvre correcte, son objectif étant de collaborer avec le bureau tout en étant à l'avenir pour certains aspects plus indépendante.

9. Divers et propositions individuelles

A. Kohler : déplore qu'un bus scolaire soit parké tout près de la façade de l'école et qui plus est dans le mauvais sens durant tout le week-end. *D. Aebischer* : je m'en occupe demain matin.

R. Tacheron : constate que le miroir à la Route Neuve n'a toujours pas été remplacé. *A. Kündig* : Celui-ci sera remplacé par un miroir antibuée (sans électricité). L'offre est là. Il faut simplement patienter encore un peu.

Y. Mischler : demande que les conseillers soient informés des décisions importantes prises ou en rapport avec la commune directement afin d'éviter de l'apprendre en primeur par d'autres biais comme la presse par ex. Il fait ici allusion notamment aux démissions, aux résultats de recours résultant de procès, et autres infos. *M. Herrmann* : les journalistes assistent à la séance du conseil, ils n'ont pas d'infos avant vous et en cas d'absence, ils nous contactent le lendemain pour avoir un compte rendu des décisions. *Y. Mischler* : se réfère aux décisions ou points qui ne sont pas discutés lors du conseil. *P. Thévoz* : vous pourriez publier les infos importantes sur le site de la commune ou nous faire un avis par mail.

H. Herrmann : remercie les personnes ayant œuvré au nettoyage de la commune.

R. Tacheron : A-t-on enterré le sujet Marina Port de Faoug ou va-t-on encore discuter avec la société Marina pour avoir au moins une petite participation dans la société ? Et pourrait-on savoir combien les procédures pénales concernant cette affaire ont coûté à la Commune ? *M. Herrmann* : selon le compte rendu du juge, la convention est totalement applicable. Nous allons laisser passer un peu de temps avant de reprendre les discussions avec Marina Port de Faoug mais les discussions ne sont pas fermées. Concernant les coûts : ils seront visibles dans les comptes 2016. *R. Tacheron* : n'attendez pas trop longtemps tout de même.

M. Herrmann : précise que nous n'avons rien prévu concernant ce sujet dans le plafond d'endettement.

R. Tacheron : constate que des PGA ont été adoptés dans différentes communes. Qu'en est-il du nôtre ?

M. Herrmann : nous n'avons pas avancé sur ce sujet. Le devis et l'offre de l'urbaniste sont disponibles.

L'urbaniste nous a recommandé d'attendre la fin de la consultation par Berne du 4^e plan cantonal afin d'avoir une base légale pour notre PGA. On ne va donc rien faire de plus pour l'instant.

M. Kohler : demande ce qu'il en est du projet de construction de l'entreprise Kramer ? *M. Herrmann* : nous sommes en train de traiter les oppositions.

L. Kohler : présentera les activités de la CCLT lors de la prochaine séance. Elle recherche un lapin de Pâques pour le Vendredi Saint 14.4. La course aux œufs se fera cette fois-ci aux Vouats. Le Tout-ménage sera distribué cette semaine encore.

T. Feneyrolles : Constate que des panneaux près de la plage ont été arrachés/enlevés. Seront-ils remplacés ?

A. Kündig : une offre a été demandée auprès des fournisseurs. Idée : tout enlever et créer 2 panneaux qui donnent toutes les informations utiles sur la plage.

P. Thévoz : Le prochain conseil aura lieu le jeudi 1^{er} juin 2017. Les élections cantonales sont prévues le dimanche du slow-up 30.4.2017. Tous les scrutateurs et leurs suppléants seront convoqués. Le Président lève la séance à 21h00.



P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faoug, juin 2017

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 1^{er} juin 2017.